



Un hôtel-prison sans barreaux

LAUSANNE • *Un nouvel établissement pénitentiaire accueillera près de la gare jusqu'à 46 détenus en fin de peine ou courte peine. L'accent est mis sur les liens sociaux.*

JÉRÔME CACHIN

Dimanche, un premier condamné s'installera dans la nouvelle prison de la rue du Simplon 43, à Lausanne. D'autres suivront rapidement. Ils seront 34 dans un premier temps, répartis sur trois étages. Ensuite, le quatrième étage sera ouvert pour accueillir au total 46 détenus en fin de peine ou en courte peine. Cette extension n'est pas encore décidée, mais elle semble inéluctable: «L'établissement sera rempli, il y a déjà une liste d'attente», ont expliqué sans surprise la patronne du service pénitentiaire, Sylvie Bula, et la conseillère d'Etat Béatrice Métraux lors de l'inauguration, hier. Les détenus qui ont décroché un emploi ou une formation à mi-temps au moins passent leurs nuits, leur temps libre et leurs week-end dans cet hôtel-prison. Parmi les autres conditions à remplir pour être admissible au Simplon 43: ne pas présenter de risque de fuite ou de récidive.

Un ancien hôtel

Les derniers ouvriers s'activent encore dans cet ancien hôtel construit en 1897 et inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Jusqu'en 2009, il accueillait des requérants d'asile. L'Etat l'a racheté pour 1,5 million de francs à l'Etablissement vaudois d'aide aux migrants (EVAM) pour le transformer en une prison sans barreaux pour un coût de 5,3 millions. La Confédération a subventionné l'opération à hauteur de 1,9 million.

Avec ses 46 places, ce nouvel établissement permet d'en gagner 12 par rapport à deux autres établissements pénitentiaires distincts qui ferment cette semaine. C'est d'abord la fin du Tulipier, au centre de Morges, qui comptait 13 places pour le «travail externe», soit le régime de détention qui permet la réinsertion des condamnés en fin de peine. L'EVAM projette un centre d'hébergement dans cette bâtisse. C'en est aussi terminé des salles d'arrêt des escaliers du Marché, à Lausanne, qui abritaient 21 places en «semi-détention», dédiées à des hommes condamnés à des peines jusqu'à un an. Vétuste, ce bâtiment



Le nouvel établissement pénitentiaire se situe près de la gare de Lausanne. ARC

pourrait être transformé en logements par son propriétaire, un privé.

Pour être admis, il ne faut pas présenter de risque de fuite ou de récidive

Jusqu'ici géographiquement séparés, «travail externe» et «semi-détention» sont désormais réunis. Deux populations différentes – petits condamnés et prisonniers en fin de peine – cohabiteront à la rue du Simplon 43: «Le principe de séparer des régimes, consiste avant tout à séparer des personnes pas encore condamnées des personnes déjà condamnées», explique Sylvie Bula. Ce principe ne s'applique pas pour les deux régimes en question. «Le niveau de sécurité et de contrainte est le même: les deux ré-

gimes sont similaires. Et si l'établissement est plein, nous placerons sur un même étage des personnes issues des deux régimes.» Béatrice Métraux le formule autrement: «Il n'y a aucune contre-indication légale pour que celui qui a fait

de multiples récidives au volant de sa voiture puisse croiser celui qui a commis quelques brigandages. La société, c'est aussi un melting-pot.»

Resocialisation

La maison du Simplon 43 se veut en effet plus proche de la société que les deux anciens établissements. Elle est ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, contrairement au Tulipier (19h30 - 8h) et aux salles d'arrêts des Escaliers du Marché (18h30 - 7h). Les détenus peuvent ainsi travailler la nuit

ou avec des horaires irréguliers. Pour assumer un fonctionnement continu de la maison, le nombre de postes (équivalents temps plein) de gardiens passe de 4 à 13 et un assistant social est présent en permanence. A chaque étage sa couleur, mais à chaque chambre le même mobilier minimaliste, avec un à trois lits. C'est «la sobriété» qui a commandé la rénovation, insiste Béatrice Métraux. Les détenus disposent d'espaces communs: un réfectoire et une salle de sport, toujours dans un objectif de resocialisation pour ceux qui achèvent leur peine. Ceux qui exécutent de courtes peines ne doivent pas se voir coupés du reste de la société. Pour partir au travail et en revenir, la proximité de la gare est bien sûr un avantage. «Il y a un pas possible vers des tentations, mais les détenus sont sous contrôle», résume Sylvie Bula. I